



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 à 19h00 à la salle Fonvieille de La Verdière

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Verdière, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien	X			
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Eric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				ALCARAZ	Claudine	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				HOURS	Cyrille	X			
POURRIERE	Denis	X						19	00	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19 Présents (P) : 19 Absents excusés (AE) : 00 Absents (A) : 00

Présence de Mme Gisèle LOMBARD.

Ouverture de la séance à 19h00 avec 19 membres du CM présents sur 19.

Mr le Maire remercie Mr CHATARD Maire de La Verdière pour le prêt de la salle Fontvieille ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur présence. La salle des fêtes de Saint Julien aurait pu accueillir cette assemblée. Cependant compte tenu de sa récente mise en place pour accueillir la cantine scolaire il n'était pas selon Monsieur le Maire souhaitable de bouleverser l'organisation d'un service prenant ses marques imposées par les dispositions du protocole de COVID 19. Cela sera sans doute plus simple pour les futurs Conseils Municipaux.

### 1 – Secrétaire de séance :

Paul BONESSO, le plus jeune des Conseillers Municipaux, est désigné secrétaire de séance.

### 2 – Procurations : Aucune (19 présents)

### 3 – Election du Maire :

La présidence a ensuite été transmise à Françoise GUEMENE doyenne du Conseil Municipal. Elle a constaté que le quorum était atteint et a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Un rappel des règles a été réalisé.

Deux assesseurs ont été désignés : Caroline LECLERC et Mireille GRATTAPAGLIA.

Deux candidats sont en lice : Cyrille HOURS et Emmanuel HUGOU.

Le vote est réalisé à bulletin secret. Dépouillement par les assesseurs : Mmes Caroline LECLERC et Mireille GRATTAPAGLIA.

1-VOTE	19 Votants / 19 enveloppes	Emmanuel HUGOU : 15	Cyrille HOURS : 04
--------	----------------------------	---------------------	--------------------

Emmanuel HUGOU est déclaré Maire de la commune de Saint Julien Le Montagnier et est

immédiatement installé par Mme GUEMENE. Mr HUGOU prend alors la présidence de la séance.

#### **4 – Détermination du nombre d'adjoints :**

M. Le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints maximum. Il a rappelé les délibérations antérieures. La commune proposait 5 adjoints. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre d'adjoints et fait procéder au vote.

2-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

#### **5 – Election des adjoints :**

Mr le Maire préside l'élection et précise les modalités de l'élection des adjoints. Elle se fait par liste entière, chaque partie peut présenter une liste d'au maximum 5 adjoints parmi les conseillers.

Deux listes se présentent :

- Liste Arlette RUIZ, Bruno CHALLIER, Caroline LECLERC, Jacques CHAIX, Sandrine FANGUIAIRE ;
- Liste Mireille GRATTAPAGLIA, Cyrille HOURS, Claudine ALCARAZ, Éric JOURDAN.

Le vote se déroule à bulletin secret. Dépouillement par les assesseurs : Mmes Caroline LECLERC et Mireille GRATTAPAGLIA.

3-VOTE	19 Votants / 19 enveloppes	Arlette RUIZ : 15	Mireille GRATTAPAGLIA : 04
--------	----------------------------	-------------------	----------------------------

Mr le Maire déclare Arlette RUIZ 1<sup>ère</sup> adjointe, Bruno CHALLIER 2<sup>ème</sup> adjoint, Caroline LECLERC 3<sup>ème</sup> adjointe, Jacques CHAIX 4<sup>ème</sup> adjoint et Sandrine FANGUIAIRE 5<sup>ème</sup> adjointe.

Il donne ensuite lecture de la charte de l'élu local. Un exemplaire est transmis aux 18 membres du Conseil. A la prochaine session il demandera à chacun de bien vouloir signer celle-ci. Elle sera affichée en salle du Conseil Municipal.

#### **6 – Fixation des indemnités des élus :**

Mr le Maire rappelle que les taux maxima des indemnités du Maire et des Adjoints sont prévus par les articles L. 2123 et L. 2123.24 du CGCT. Ces taux permettent de calculer l'enveloppe globale et de la répartir. L'enveloppe mensuelle pour la commune de Saint Julien s'élève à 5 857,43 €. Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour la répartition suivante :

Maire	2006,93 €	soit 51,60 % de l'indice 1027.
1 <sup>ère</sup> Adjointe	770,10 €	soit 19,80 % de l'indice 1027.
2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> adjoints	497,84 €	soit 12,80 % de l'indice 1027.
Conseillers Délégué	233,36 €	soit 6,00 % de l'indice 1027.

4-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

La séance est levée à 20h35.

  
  
E. HUGOU